



Echanges réglementaires Scoutisme



1. Obligations liées à la déclaration : Code de l'action sociale et des familles
 - a. Obligations réglementaires
 - b. GAM

2. Autres obligations réglementaires
 - ✓ Sur site
 - a. Transport / co-voiturage
 - b. Hébergement sous tente / en local
 - c. Explorations
 - d. Hygiène
 - e. Suivi sanitaire – soins
 - f. Signalement d'évènements graves
 - g. Feux de camp et Barbecues
 - h. Documents administratifs obligatoires
 - i. APS

Echanges
réglementaires
Scoutisme

1 - Obligations réglementaires CASF

✓ **Obligations de déclaration** (article R227-2 du CASF)

Rappel : l'accueil de mineurs, en dehors de l'école et de leurs familles, est placé sous l'autorité du Préfet (Loi 2006).

Le Code de l'Action Sociale et des Familles définit les modalités d'organisation de ce type d'accueil. Il distingue les accueils sans hébergement, les accueils avec hébergement, les séjours en famille, et les accueils de scoutisme qui bénéficient d'une classification spécifique

Cette réglementation est basée sur un principe de DECLARATION des accueils auprès de l'autorité administrative. L'absence de déclaration constituant un délit (art.L227-8)

Est puni de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende :

- 1° Le fait pour une personne de ne pas souscrire la déclaration préalable mentionnée à [l'article L. 227-5](#) ;
- 2° Le fait d'apporter un changement aux conditions d'accueil des mineurs mentionné à [l'article L. 227-4](#), sans avoir souscrit à cette déclaration ;
- 3° le fait de ne pas souscrire aux garanties d'assurance mentionnées à l'article L. 227-5.

1 - Obligations réglementaires CASF

✓ **Délais de déclaration** pour les accueils de scoutisme

- 1 déclaration annuelle (Fiche Initiale) 2 mois avant l'ouverture de l'accueil (ex juin-juillet)
- À partir de la Fiche initiale, sont saisies :
 - Les fiches trimestrielles (qui couvrent les activités sans hébergement et les camps avec nuitée de 3 nuits ou moins). La saisie doit se faire au moins **8 jours** avant chaque trimestre.
 - les déclarations de camp avec hébergement pour camps de + de 3 nuits. La déclaration doit se faire **1 mois avant le séjour**. Cette déclaration doit être accompagnée d'un plan d'accès du lieu de l'hébergement si camp sur terrain privé, ainsi que l'autorisation du propriétaire.

https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/#/

GAM TAM

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Téléprocédure des Accueils des Mineurs

Bonjour Admin - Administrateur T...

Accueil Déclarations Locaux Intervenants / Familles d'accueil Cadres Interdits Utilisateurs Fiche Organisateur Calendrier des pe...

Recherche globale ... 2018/2019

MES ALERTES

	F.I / F.U.	F.C / F.U.
Déposé	1	2
Sans visa	0	1
Avec visa	1	1
Insuffisant	0	1
Non conforme	0	1
Interdit	0	0
Fermeture	0	0

Les alertes prennent en compte l'exercice sélectionné


MES BROUILLONS

Fiches initiales / Fiches uniques 0

DÉCLARATION

- > Fiches initiales / Fiches Uniques
- > Fiches complémentaires / Fiches Uniques

GAM TAM

 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE** **Téléprocédure des Accueils des Mineurs** Bonjour Admin - Administrateur TAM (042ORG0643) [Déconnexion](#) [Paramètres](#)

Accueil | Déclarations | Locaux | Intervenants / Familles d'accueil | Cadres interdits | Utilisateurs | Fiche Organisateur | Calendrier des périodes Siam v4.3.3 Recette

N° Fiche initiale: 2018/2019 Réinitialiser Recherche Filtres Calcul des intervenants

Dénomination: Type: +80/+80
Commune: Code Postal: Etat: Visa origine:

Accueil > Fiches initiales

Fiches Initiales/Uniques

1 fiche initiale pour cette sélection

Fiche initiale	Implantation	Type	Code Postal	Ville	Organisateur	Etat	Date de dépôt	Visa dpt origine	Visa dpt accueil	Debut	Fin
➤ 0420643AS000118	local	Accueil de scoutisme	42000	SAINT-ETIENNE	042ORG0643	Déposé	19/03/2019	Oui	Oui	01/04/2019	31/08/2019

5 10 25 50

[Retour](#) [Export Excel](#) [Ajouter un accueil de scoutisme](#)

[Retour](#) [Export Excel](#) [Ajouter un accueil de scoutisme](#)

GAM TAM

ÉTAT DE LA FICHE COMPLÉMENTAIRE

Masquer

État

Saisie TAM - déposé le 19/03/2019

Déposé

Département d'origine Pris connaissance le 19/03/2019

Département d'accueil Pris connaissance le 19/03/2019

PÉRIODE ET EFFECTIFS MAXIMUM ACCUEILLIS

Masquer

Date début *

(date mini: 18/06/2019)

10/07/2019



6/13

0

14/17

12

Total

12

Date fin *

(date maxi: 20/08/2019)

15/07/2019



Mineurs handicapés

0

LOCALISATION OU ITINÉRAIRE

Ajouter une localisation

Date début	Date fin	Département/pays	Numéro local	Capacité	Contrôle	Localisation	Adresse	Code postal	Commune
10/07/2019	15/07/2019	Loire				<ul style="list-style-type: none">• RNIPP• FIJ AIS• B2• CADINT	du voisin	42000	SAINT-ETIENNE

Contrôle

- RNIPP
- FIJ AIS
- B2
- CADINT

DÉCLARANT

Masquer

Civilité *

Ma

Nom de naissance *

VIALLE

Prénom *

Vér

Date naissance *

01/01/1980

Lieu naissance *

St Etienne

PERSONNE À PRÉVENIR

Masquer

Nom *

VIALLE

Téléphone

Téléphone sur le lieu d'accueil

EQUIPE D'ENCADREMENT

Masquer

Ajouter / Supprimer des intervenants

Nom	Nom usage	Prénom	Naissance	Début Activ	Fin Activ	Fonction	Catégorie de diplôme	Diplôme	Qualité	Dérog.	Stage BAFA/BAFD
CEAISE		dédé	23/05/1968	10/07/2019	15/07/2019	Directeur	Scout Dir	Licence de ch	Titulaire	<input type="checkbox"/>	> Dup.
NAYMARD		Jean	14/07/2000	10/07/2019	15/07/2019	Animateur	MSJS Anim	BAFA	Anim titulaire-Sta	<input type="checkbox"/>	> Dup. Saisir certificat
BOCUSE		Paul	09/10/1923	10/07/2019	15/07/2019	Autre	Non diplômé	-	Non qualifié	<input type="checkbox"/>	> Dup.

Toutes les personnes présentes doivent être saisies :
Animateurs, cuisinier, aumônier...

Veiller à bien saisir les diplômes et catégories

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Gestion des Accueils des Mineurs

Bonjour Véronique VIALLE (DD042) Paramètres

Accueil | Contrôle | Gestion | Consultations / éditions | Configuration Siam v4.3.3 Recette

Calcul des intervenants

Accueil > Organismes > Fiches initiales > Fiche initiale > Fiche complémentaire

FC - Accueil de scoutisme - Printemps

Déclaration : 0420643AS000118-18-P01

Organisateur : Troupe Buard > Fiche

LES POINTS SUIVANTS SONT SUSCEPTIBLES DE POSER PROBLÈME

- Nombre d'intervenants non réglementaire

Enregistrer la fiche complémentaire ?

Annuler Enregistrer

ÉTAT DE LA FICHE COMPLÉMENTAIRE

État: Non déposé

Département d'origine Pris en compte / Département d'accueil Pris en compte

PÉRIODE ET EFFECTIFS MAXIMUM ACCUEILLIS

Date début* (date mini: 30/03/2019)	15/04/2019	6/13	14/17	10	Total	20
Date fin* (date maxi: 17/05/2019)	27/04/2019	Mineurs handicapés	0			

Soyez attentifs à la nature des messages afin d'y remédier:

- AIA
- Equipe insuffisante
- Commission de sécurité périmée

OBSERVATIONS

Afficher ▼

← Retour

🗑 Supprimer

~~📄 Enregistrement provisoire~~

📄 Enregistrer



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Téléprocédure des Accueils des Mineurs

Bonjour Admin - Administrateur TAM (042ORG0643)

🔗 Déconnexion
⚙ Paramètres

🏠 Accueil

📄 Déclarations ▼

📍 Locaux ▼

👤 Intervenants / Familles d'accueil ▼

🚫 Cadres interdits

👤 Utilisateurs

📄 Fiche Organisateur

📅 Calendrier des périodes

Siam v4.3.3 Recette

📊 Calcul des intervenants

> > Fiches initiales > Création de fiche initiale > Déclaration

Impression Récépissé de déclaration

Création d'un Accueil de scoutisme

ENREGISTREMENT D'UNE FICHE INITIALE

Je déclare sur l'honneur :

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire ;
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs. Je m'engage sur l'honneur à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil (2 jours s'agissant des séjours spécifiques pour lesquels cette disposition est prévue) ;
- l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe permanente d'encadrement ;
- l'identité des autres personnes concourant à l'accueil ;
- les effectifs de l'accueil par tranches d'âge.

Cette fiche initiale de déclaration ne pourra plus être modifiée jusqu'à son instruction par la DDCS(PP) de rattachement.

← Retour

Déposer

Un code couleur vous permet d'identifier l'état des fiches complémentaires :

FC	violette	Non renseignée (ou en cours de saisie)
FC*	violette avec astérisque	Non renseignée et désormais hors délais
FC	bleue	Déposée
FC*	bleue avec astérisque	Déposée mais comportant une alerte (taux d'encadrement ou de qualification, commission de sécurité du local...).
FC	rose	Fiche contrôlée comme insuffisante
FC	orange	Fiche contrôlée comme non conforme
FC	rouge	Fiche contrôlée et annulée, interdite ou dont le local est fermé

GAM TAM

Précision

FICHE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) Masquer ^

Ajouter une période Ajouter un camp de plus de 3 nuits

Exercice 2018/2019

Période	Début	Fin	- 6	6/13	14/17	Diplômés	Stagiaires	Non diplômés	Fiche compl.	Visa origine	Visa accueil	Visite
Hiver	02/02/2019	05/02/2019	0	0	10	2	0	0	> 18-H01			03/02/2019
Printemps	15/04/2019	27/04/2019	0	10	10	2	0	0	> 18-P01★			
Printemps	15/04/2019	20/04/2019	0	0	7	1	0	0	> 18-P02			
Juillet	10/07/2019	15/07/2019	0	0	12	2	0	0	> 18-J01			
Août									> 18-A01			
Trimestre									> 18-Q01			

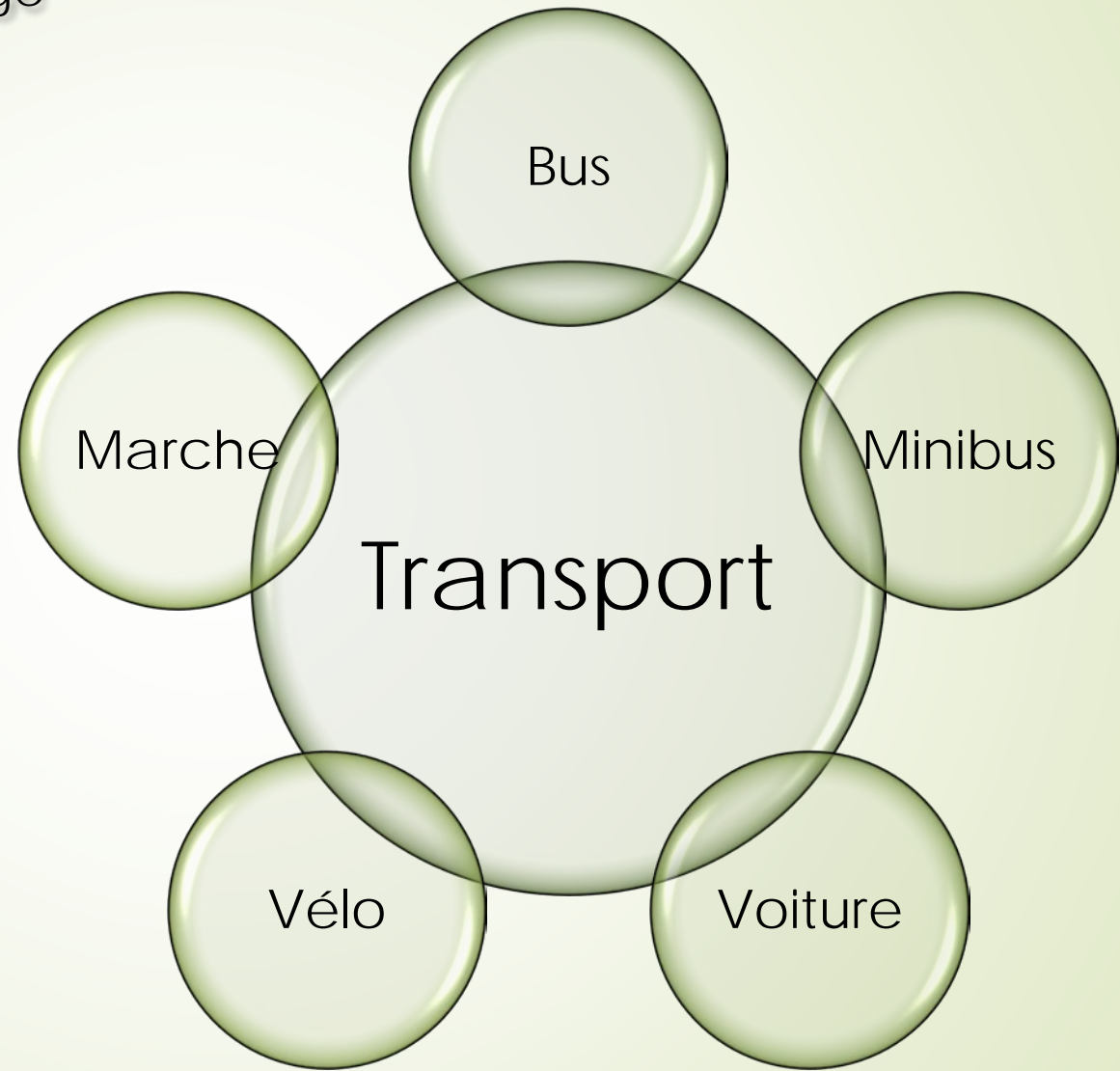
5 10 25 50

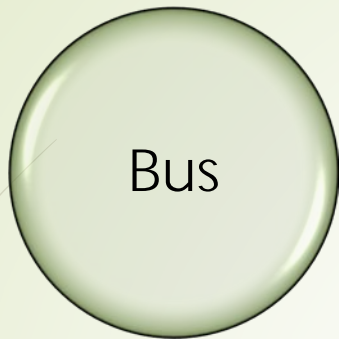
PÉRIODES D'ACTIVITÉS SUR L'ANNÉE

Mercredi Samedi Dimanche Autre(s) jour(s) Toussaint Noël Hiver Printemps Juillet Août

Attention au statut des fiches :
Code couleur et Etat

a. Transport / co-voiturage





- Permis D
- La durée maximale de conduite continue : **4h30** (4h max entre 21h et 6h)
- L'interruption minimale de conduite (pause) : **45mn** et peut être remplacée par des pauses d'au moins 15 mn chacune.
- La durée maximale de conduite journalière : **9h** (avec possibilité de 10h deux fois par semaine)

- **Consulter journées d'interdiction circuler (arrêté du 19/12/2018) pour 2019 => samedi 03 et 10/08**
- **Obligation de vérification du véhicule par le directeur (extincteurs, marteaux brise vitres, signal transport enfants...)**
- **Désignation Chef de convoi**
- **Port ceinture obligatoire**

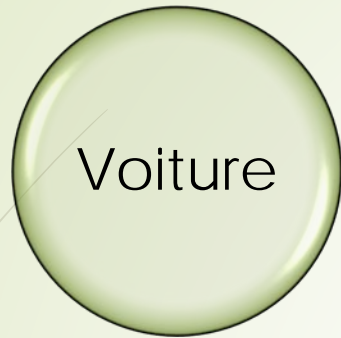




Minibus

- Permis B car non considéré comme transport en commun
- Règles applicables aux voitures particulières
- **Obligation de vérification du véhicule par le directeur et conditions conducteur (permis, assurance...)**
- **Port ceinture obligatoire**
- **Pas d'enfant de - 10 ans places avant**
- **Pour les trajets longs (>4h) prévoir 2 conducteurs**





- Permis B car non considéré comme transport en commun
 - Règles applicables aux voitures particulières
 - **Obligation de vérification du véhicule par le directeur et conditions conducteur (permis, assurance...)**
 - **Le conducteur doit avoir signalé à son assureur le transport de tiers (extension assurance) dans le cadre professionnel**
 - **Autorisation signée des parents relative au mode de transport**
 - **Port ceinture obligatoire**
 - **Pas d'enfant de - 10 ans places avant**
-
- Covoiturage parents => sous leur responsabilité






- 1 chef de file et 1 serre file
- Groupe de 10 en colonne

- **Obligation de vérification des vélos utilisés par le directeur**
- **Port casque obligatoire pour les < 12ans**
- **Port gilet haute visibilité**
- **Avertisseur sonore**
- **Feux avant et arrière**





Marche

- Circulation en colonne côté gauche de la chaussée
- Si conditions particulières (visibilité, dangerosité particulière) côté droit
- Signalement lumineux devant et derrière si visibilité réduite ou circulation de nuit

b. Hébergement sous tente / en local

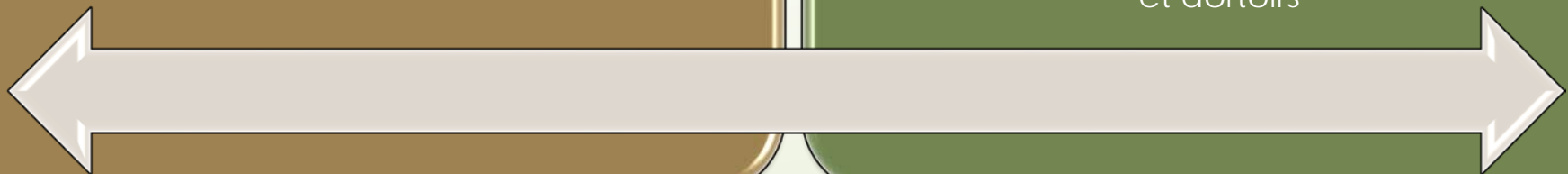
Obligations CASF
réglementaires



- Accord écrit propriétaire transmis DDCS
- **Interdiction** <200m captage eau potable
 - Site classé, inscrit
 - <500m monument historique
 - RNR...
- Obligation solution de repli si intempéries
 - Disposer d'1 point d'eau potable
 - Disposer de sanitaires



- ERP de type R ou O + gites étapes PE et refuges
 - REFUGES => couchage RDC et maxi 2 nuits
 - Local figurant dans TAM
 - Commission de sécurité à jour et transmise DDCS
 - 5 m² / personne
 - 12 m³ / personne
 - 1 douche 1 WC /10 personnes
- Attention proximité locaux matériel dangereux et dortoirs



d. Hygiène

Constats sur le terrain :

- Point d'eau potable impératif
- L'installation des douches (1 pour 10) doit inciter à se laver (respect de l'intimité)
- Attention aux savons utilisés (rejets dans la nature...)
- Feuilles souvent trop loin du camp voire dangereux et peu engageants !
- Gestion des déchets souvent aléatoire => proximité de la cuisine sacs peu solides, pas évacués...



e. Suivi sanitaire / soins



Constats sur le terrain :

- Fiche sanitaire absente ou incomplète
- Traitements médicaux particuliers (ordonnance + conservation médicaments par assistant sanitaire + PAI éventuellement)
- Registre de soins + registre de soins particuliers (traitements spécifiques)
- Trousse de secours => pas de médicament (prise orale ou cutanée)
- Pharmacie (fermée à clé) ≠ trousse de secours
- Prévoir pince à tiques

f. Signalement d'évènement grave

Obligation de signalement à la DDCS via la fiche ad hoc :

Incident ou accident ayant entraîné

- ✓ l'intervention des secours ou une hospitalisation
- ✓ l'intervention des forces de l'ordre
- ✓ un dépôt de plainte ;

Faits de nature à mettre en péril la sécurité physique ou morale des mineurs (infraction, affaire de mœurs, etc.) ;

Tout renvoi de mineurs ou d'animateurs en cours de séjour

Renseignements sur l'évènement	
<input type="checkbox"/> Mise en péril de la sécurité physique ou morale de mineurs	<input type="checkbox"/> Transport précoce ou de longue durée
<input type="checkbox"/> Dépôt de plainte	<input type="checkbox"/> Hospitalisation de plusieurs jours
<input type="checkbox"/> Intervention des forces de l'ordre ou de secours	<input type="checkbox"/> Dérive
<input type="checkbox"/> Vices ou anomalies	
Date et heure de l'évènement : Lieu :	Le .../.../... à ... h ...
Contexte de l'évènement	<input type="checkbox"/> Activité physique et/ou sportive <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Activité ludique ou éducative <input type="checkbox"/> Temps de toilette <input type="checkbox"/> Transport d'équipement <input type="checkbox"/> Temps de sommeil <input type="checkbox"/> Temps libre Autre :
Présence d'un encadrement au moment des faits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> un membre personnel de l'accueil <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> un intervenant extérieur <input type="checkbox"/> mis(e) en autonomie (périsse dans le cadre du projet) <input type="checkbox"/> mis(e) momentanément sans surveillance
Résumé des circonstances Préciser, si c'est le cas, l'ensemble des personnes impliquées ou témoins (des autres mineurs) concernés, mentionner aussi, si applicable, les faits qui ont entraîné l'évènement.	
En cas d'intervention des forces de l'ordre	
Nom du service Téléphone	.../.../... .../.../...
Un procès verbal a-t-il été établi ? Y'a-t-il eu dépôt de plainte ? Précisez	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas d'intervention des services de secours	
Nom du service Téléphone	.../.../... .../.../...
En cas d'évènement survenu à l'étranger	
Ambassade ou consulat prévenu : Nom du service : Personne contactant l'affaire (le cas échéant) : Nom Téléphone	<input type="checkbox"/> Oui le .../.../... à ... h ... <input type="checkbox"/> Non .../.../... .../.../...

Coordonnées Nom Prénom Lieu de naissance Lieu de résidence Date de naissance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Coordonnées Nom Prénom Lieu de naissance Lieu de résidence Date de naissance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

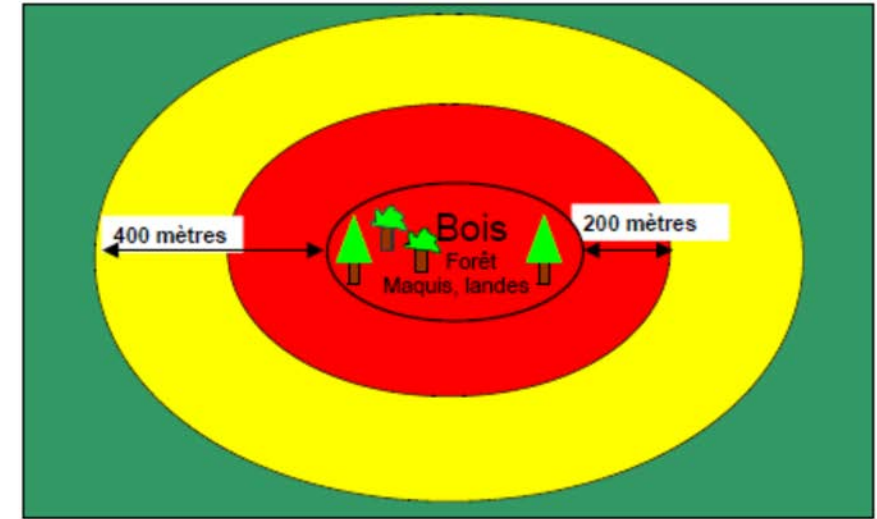
Obligations CASF réglementaires

g. Feux de camps et barbecues

Ecobuage et brûlage de rémanents. Utilisation de feu (appareils à flamme nue, barbecue, cigarettes, etc.)

Réglementation:

- Le code forestier interdit de "porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, plantations, landes et maquis" + interdiction de fumer en forêt.
- Barbecue et feu => renseignement auprès de la Mairie (dispositions particulières) et Préfecture



CALENDRIER	PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT			PERSONNES AUTRES		
	Zone rouge	Zone jaune	Zone verte	Zone rouge	Zone jaune	Zone verte
JANVIER	Autorisé avec déclaration *	Autorisé	Pas de réglementation spécifique	Interdiction (Code rural)	Autorisé	Pas de réglementation spécifique
FEVRIER	Autorisé avec déclaration *	Autorisé			Interdiction (arrêté préfectoral du 8/03/1974)	
MARS	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)				Interdiction (arrêté préfectoral du 8/03/1974)	
AVRIL	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)					
MAI	Autorisé avec déclaration *	Autorisé			Autorisé	
JUN	Autorisé avec déclaration *	Autorisé			Interdiction (arrêté préfectoral du 8/03/1974)	
JUILLET	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)					
AOUT	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)					
SEPTEMBRE	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)				Interdiction (arrêté préfectoral du 8/03/1974)	
OCTOBRE	Interdiction sauf feux non végétaux en zone jaune (arrêté préfectoral du 8/03/1974)					
NOVEMBRE	Autorisé avec déclaration *	Autorisé				
DECEMBRE	Autorisé avec déclaration *	Autorisé			Autorisé	

h. Documents obligatoires

- Récépissé de déclaration
- Attestation d'assurance
- Registre de présence des enfants
- Projet pédagogique
- Diplômes de l'équipe
- Planning des congés
- Fiches sanitaires de liaison
- Ordonnances
- Contacts et numéros d'urgence (dont médecin et DDCCS du lieu de camp). Document accessible et connu de tous.



SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

NUMÉROS D'URGENCE

POUR	
INCENDIE - SAUV	17
ÉPIGRAMME	18 ou 15
ASSURANCE N° ASSISTANCE	
ALLIANCE PATRIOTIE	01 55 92 26 16
MÉDECIN	119
CENTRE ANTEROUMIEN DU SAUVAGE	
NUMÉRO URGENCE DDCCS	01 47 07 81 62

ORGANISATEUR DU CAMP
Association, lieu d'origine, groupe

NOM DU RESPONSABLE DU CAMP

TEL :

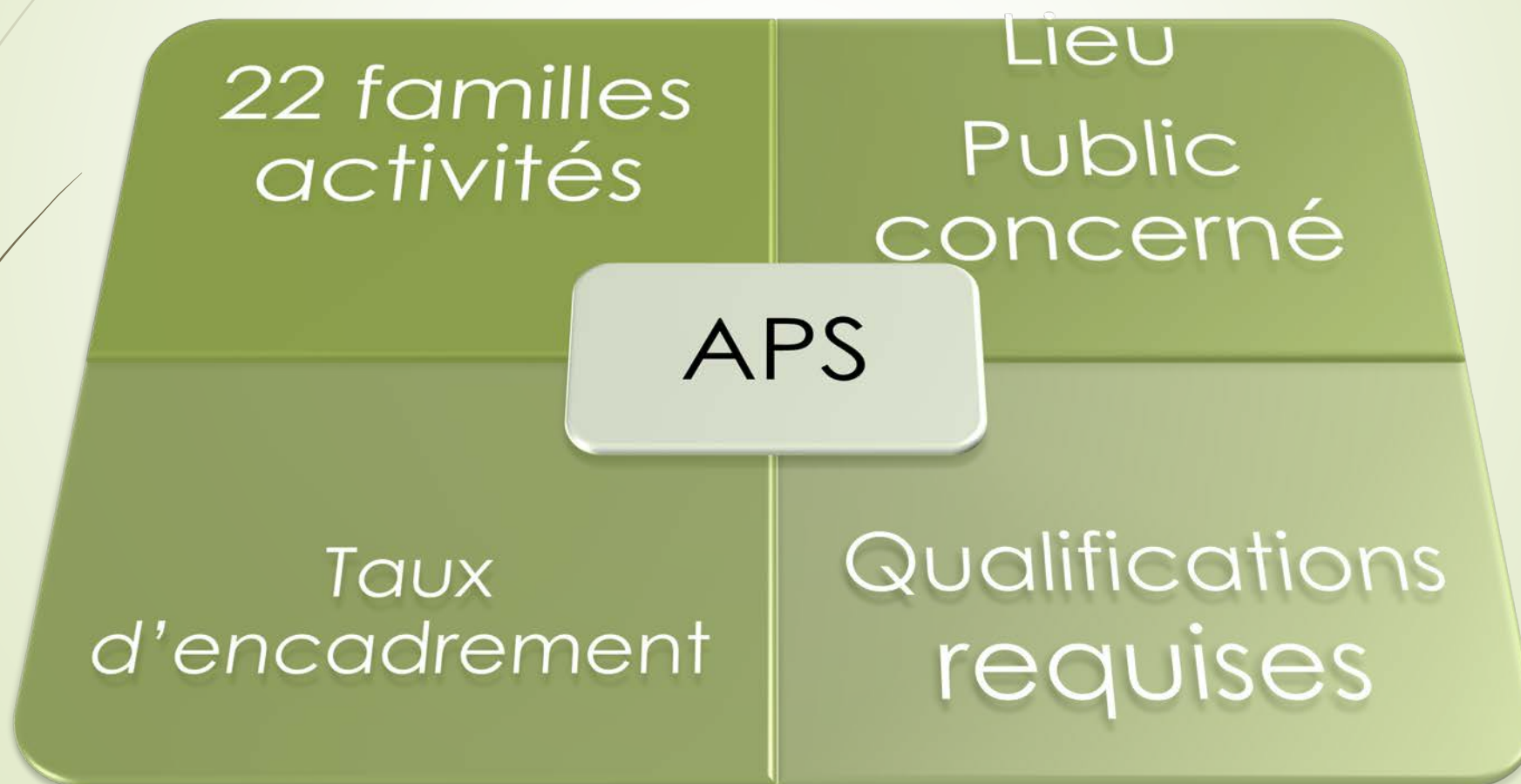
ADRESSE ET TÉLÉPHONE DU LIEU DE CAMP

TEL :

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
40 rue de la Gare - 75014 Paris - Tel. 01 47 41 01 17
www.scoutsetguides.fr

i. Activités physiques ou sportives

Arrêté du 25/04/2012 modifié



Les activités

 Test
Nautique
obligatoire

ALPINISME

BAIGNADE

CANOE
KAYAK

CANYONISME

CHAR A VOILE

EQUITATION

ESCALADE

KARTING

MOTO

NAGE EN
EAUX VIVES

PLONGEE

RADEAUX

RANDONNEE
PEDESTRE

RAQUETTE A
NEIGE

SKI

SPELEO

SPORTS
AERIENS

SURF

TIR A L'ARC

VOILE

VOL LIBRE

VTT

***Je consulte les fiches
Clic sur l'activité***

Radeaux 12



RETOUR

Famille d'activités	Radeau et activités de navigation assimilées.
Type d'activités	Navigation sur un radeau ou toute autre embarcation mue exclusivement à la force humaine.
Lieu de déroulement de la pratique	Les activités se déroulent dans le respect des réglementations en vigueur exclusivement : — sur plans d'eau calme avec peu de courant ; — sur des parcours de rivières calmes ou de classe I n'incluant pas de barrage, de seuil en rivière ou de pont constituant un obstacle à l'écoulement de l'eau ; — en mer calme avec peu de courant, par vent de moins de 3 Beaufort, dans la zone de la bande des 300 mètres.
Public concerné	Tous les mineurs.
Taux d'encadrement	Le nombre de pratiquants pour un encadrant est déterminé en fonction du niveau des pratiquants, de la compétence de l'encadrement, des conditions du milieu et des caractéristiques de l'activité. Dans tous les cas, le nombre d'embarcations placées sous la responsabilité d'un encadrant ne peut être supérieur à dix.
Qualifications requises pour encadrer	Peut encadrer, toute personne majeure - soit titulaire d'1 diplôme d'Etat, titre, ou CQP - soit ressortissant d'un Etat membre de l'UE - soit militaire, fonctionnaire ou Enseignant Peut aussi encadrer, une personne majeure, déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique de l'accueil et titulaire d'une qualification lui permettant d'exercer les fonctions d'animation dans un accueil collectif de mineurs. L'encadrant doit savoir nager.
Conditions d'accès à la pratique	La pratique de ces activités est subordonnée à la fourniture du document attestant de la réussite à l'un des tests prévus à l'article 3 du présent arrêté, réalisé sans brassière de sécurité.
Conditions d'organisation de la pratique	Le directeur de l'accueil communique la liste de tous les participants et leur âge à l'encadrant. Le parcours est préalablement reconnu par l'encadrant qui porte le projet d'activité à la connaissance du directeur de l'accueil, l'informe de l'heure exacte de départ du groupe et de l'heure prévue pour le retour. Le parcours et les modalités de réalisation de l'activité sont formellement décrits, ainsi que toute information utile. L'activité proposée doit être récréative. Elle ne peut en aucun cas être intensive et viser un objectif d'acquisition d'un niveau technique ou de performance. Le directeur de l'accueil donne son approbation formelle au déroulement de l'activité au vu de la préparation effectuée. L'organisation de l'activité tient compte des conditions météorologiques et hydrologiques et du niveau des pratiquants et des cadres. Dans le cas où l'évolution des conditions météorologiques ou hydrologiques est susceptible de mettre en péril la sécurité et la santé des pratiquants, l'encadrant adapte ou annule le programme. Il en informe sans délai le directeur de l'accueil. Les embarcations sont bien entretenues, elles sont équipées et aménagées pour flotter en supportant le poids de l'équipage et des charges embarquées. Les participants sont équipés d'un gilet de sécurité, de chaussures fermées et de vêtements adaptés aux conditions de pratique. L'encadrant est équipé comme les pratiquants. En outre, il doit disposer du matériel collectif, des équipements de secours adaptés ainsi que d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours. Dès lors que l'activité est accompagnée d'une baignade, l'encadrant doit satisfaire aux conditions requises pour l'encadrement de cette activité.

Foire aux questions

Rencontre réglementaire Scouts - 26 mars 2019

Obligations CASF réglementaires

⇒ **3 questions à se poser (les 3 obligations) :**

- La **sécurité** est-elle assurée ?
- La **diligence** : est-il possible de faire appel à des secours ?
- La **surveillance** est-elle suffisante ?

✓ **Comment envoyer le plan d'accès du lieu d'hébergement et l'autorisation du propriétaire ?**

Pas possible sur TAM, à envoyer par courriel : ddcs-acm@loire.gouv.fr

✓ **Comment vérifier que le permis est valide ?**

L'individu concerné demande un relevé des points disponibles auprès de la Préfecture par courrier puis ensuite la consultation pourra s'effectuer en ligne avec les identifiants fournis.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/> ou <https://www.telepoints.info/>

✓ **Comment déclarer l'ensemble des intervenants qui participent à l'accueil ?**

Il est possible de déclarer tout intervenant au cours de l'accueil et ce jusqu'à la fin de l'accueil.

✓ **Déclarer des intervenants sportifs, quelle pièce demandée aux intervenants ?**

La carte professionnelle. Vérification sur le site internet

<http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

Foire aux questions Rencontre réglementaire Scouts - 26 mars 2019

- ✓ **Quel format du récépissé de déclaration (à pouvoir présenter pendant l'accueil) ?**
Imprimé ou en format numérique.
- ✓ **Quel taux d'encadrement sur le temps de transport ?**
Le même taux d'encadrement que sur le temps d'animation.
- ✓ **Quelles modalités de renvoi de mineurs ?**
Avec les parents ou un autre mode après accord des parents (exemple : train et prise en charge SNCF)
- ✓ **Comment signaler un évènement (accident, départ d'un mineur, d'un animateur,...) ?**
Avec le formulaire ad hoc disponible sur le site :
<http://www.loire.gouv.fr/recommandations-departementales-acm-a6020.html>

Accès aux ressources :

DDCS 42

<http://www.loire.gouv.fr/accueils-collectifs-de-mineurs-r1032.html>

Les services de l'État dans la Loire

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes ...

Accueil > Politiques publiques > Jeunesse, sports et vie associative

Partager [Facebook] [Twitter] [Email] Mis à jour le 21/02/2019

Politiques publiques

- Agriculture
- Alimentation, commerce et consommation
- Aménagement du territoire - Urbanisme et construction
- Animaux
- Citoyenneté
- Culture
- Éducation et formation
- Egalité femmes / hommes
- Entreprise, économie, emploi, finances publiques
- Environnement
- Intercommunalité
- Jeunesse, sports et vie associative**
- Logement
- Paysage

Jeunesse, sports et vie associative

- Réserve civique**
Si vous voulez partager ou faire partager une cause, rejoignez la Réserve Civique : Donnez du temps pour la République !
- Accueils collectifs de mineurs** +
Pour bien préparer et vivre les accueils collectifs de mineurs cet été...
- Jeunesse** +
- Sports** +
- Vie associative** +
- Emploi, formation**

Accueils collectifs de mineurs

Pour bien préparer et vivre les accueils collectifs de mineurs cet été...

Ils représentent des espaces d'accueil où les enfants et les adolescents peuvent partager leurs temps de loisirs avec d'autres enfants ou adolescents de leur âge, et ce dans un cadre approprié et réglementé, afin que soient assurés non seulement leur sécurité physique et affective, mais aussi leur épanouissement à travers la pratique d'activités de détente et de loisirs, d'activités éducatives, culturelles ou sportives.

Plan Mercredi

- Diaporama de présentation
- Convention
- Site national

Recommandations départementales ACM

- Livret "vie quotidienne" 2017
- Livret "réglementation"
- Affiches 2017 : sur site et hors site
- Déclaration d'accident : tout événement grave (fugue, accident avec intervention, renvoi d'un animateur, ...etc) doit être déclaré à la DDCS

Activités physiques et baignades en ACM

- Fiche réglementation APS (activités physiques et sportives) en ACM
- Test aquatique ACM
- Prévention noyade
- Activité Trampoline en ACM

Hygiène alimentaire

- Atelier cuisine
- Cuisine pédagogique (guide détaillé)
- Camps fixes et itinérants
- Pique nique

Ressources pédagogiques

- Guide "Moins de 6 ans" 2017
- Guide "Handicap et ACM"
- "La dimension éducative du temps libre de l'enfant et de l'adolescent" VLAFOREST 2018
- Formations "Animations et numériques"
- Guide organisateur télé-déclaration ACM "TAM"

Sécurité en ACM

- Plan vigipirate, dispositifs d'alerte
- Voyages à l'étranger